



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
2026-16

Objet de la délibération
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU COLLEGE DES BORDS DE SEINE-VULAINES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/06/2026

Vote
à l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire

Présents : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING Grégoire, M. BAURIN Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri, M. LEBAS Géraud, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme NOWAK Adrienne Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI Dimitri

Objet de la délibération : **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU COLLEGE DES BORDS DE SEINE-VULAINES**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en application des statuts du Syndicat du collège des Bords de Seine -Vulaines, il y a lieu de procéder à l'élection, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, qui représenteront la commune au sein de ce syndicat ;

Les délégués intercommunaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux.

La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans ; il est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné.

Chaque commune membre est représentée, au sein du comité syndical, par 2 délégués titulaires, sauf dispositions contraires prévues dans les statuts (art L.5212-7).

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il est proposé de voter à mains levée, La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

ELIT comme délégués représentant la commune de Fontaine-le-Port au sein du syndicat du collège des Bords de Seine -Vulaine;

Délégués titulaires :

Madame HEUZÉ Maryline- 12 rue de Bellevue-77590 Fontaine-le-Port

Monsieur CEDILLE Nicolas - 5 Passage de la Fauvette - 77590 Fontaine-le-Port

Délégués suppléants :

Madame JURATOVAC Maria - 1Quai Ferdinand Soupeaux - 77590 Fontaine-le-Port

Madame DE SAN LORENZO Catherine - 11 rue des Sablons - 77590 Fontaine-le-Port

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026



Maire
Nicolas CEDILLE

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 01/04/2026

Et

Publication ou notification du :
02/04/2026